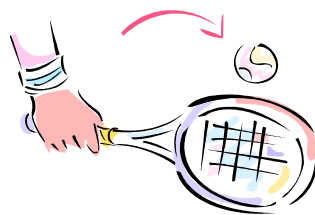


TREMPLENS TENNIS 44



RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2016

Cette compétition concerne uniquement les jeunes dont le classement ne permet pas de participer au Championnat Individuel Jeunes de la saison, le classement admis vous est communiqué dans ce règlement (classement au début de la saison).

Les jeunes bénéficiant, sur l'année en cours, d'une aide à l'entraînement (secteur ou bourse en contrat avec le département ou la Ligue), ne peuvent participer aux TREMPLENS TENNIS 44.

Tout enfant inscrit au Championnat Individuel des Jeunes ne peut participer aux TREMPLENS TENNIS 44.

- **Article 1 - Les TREMPLENS peuvent se dérouler de février à fin mai 2016**, à vous de les organiser en fonction du planning de vos activités et des vacances scolaires.
Courant décembre, vous devez informer le comité du premier jour de la compétition des Tremplins dans votre secteur afin de positionner la date d'homologation.
- **Article 2 - Les inscriptions des joueurs seront regroupées par club et adressées au responsable des TREMPLENS de votre secteur.**
Les joueurs doivent jouer dans leur catégorie d'âge et dans leur secteur.
Afin de faciliter la gestion des inscriptions, vous voudrez bien utiliser les feuilles type du Comité en y mentionnant très lisiblement tous les renseignements demandés (vous pouvez aussi utiliser un fichier « EXCEL » comportant toutes les rubriques).
- **Article 3 - Les droits d'engagement resteront au Club responsable de son secteur et organisateur des tableaux et finales, afin de prévoir des remises de récompenses à l'issue de celles-ci.** Ils peuvent éventuellement servir aussi à l'organisation des réunions de la compétition et aux frais liés à cette même organisation par les différents clubs.
- **Article 4 - Le JA en charge pour le secteur organisateur des TREMPLENS saisira sur l'AEI les inscriptions des joueurs engagés avec le classement du début de saison. Les tableaux pourront être fait avec le dernier classement intermédiaire publié.**
Les inscriptions et tableaux « papier » restent au club organisateur, le comité ayant accès aux épreuves via l'AEI.
- **Article 5 - Les finales secteurs des TREMPLENS devront être terminées pour le 31 mai 2016 au plus tard afin de valider les résultats et d'établir les tableaux pour les finales départementales.**
- **Article 6 - Les vainqueurs (par catégories) des finales de secteur, se rencontreront lors des finales départementales fixées aux 26 juin, 2 et 3 juillet 2016 au Centre de Ligue à VERTOU. Elles désigneront les vainqueurs départementaux.**
Les trophées de ces finales sont offerts par le Comité.

ANNEXE 1

L'organisation se déroule sur les 9 secteurs du département.

Tout Club, engageant des joueurs, doit **prendre en charge tout ou partie d'un tableau à faire disputer dans son Club.**

Les TREMPLINS doivent permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder à une compétition correspondant à leur niveau de jeu. Les tableaux sont donc limités en classement (se conformer aux limites du tableau ci-dessous).

Le montant de l'inscription est de 4 € par joueur, montant revenant au Club organisateur.

Cette somme est fixée par le comité et ne peut en aucun cas être modifiée.

LES CLASSEMENTS AUTORISÉS

GARÇONS

Catégorie	Âge	Classement
12 ans	11 ans révolus au début du tournoi	NC à 30/3
	Nés en (2004)	
13/14 ans	Nés en (03/02)	NC à 30/1
15/16 ans	Nés en (01/00)	NC à 15/4
17/18 ans	Nés en (99/98)	NC à 15/2

FILLES

Catégorie	Âge	Classement
12 ans	11 ans révolus au début du tournoi	NC à 30/3
	Nées en (2004)	
13/14 ans	Nées en (03/02)	NC à 30/2
15/16 ans	Nées en (01/00)	NC à 30/1
17/18 ans	Nées en (99/98)	NC à 30/1

Cette compétition est réservée uniquement aux licenciés de Loire Atlantique.

Informations pour simplifier l'organisation :

1- les finales peuvent se dérouler chez le club "pilote" du secteur, c'est l'occasion de faire une petite manifestation sur le secteur.

2- le club ayant la charge d'un tableau le termine sur ses installations, cette formule est plus intéressante pour le club en charge du tableau et allège le club "pilote" si ce dernier ne dispose pas d'installations suffisantes.

3- possibilité de faire une ou des poules pour les classements jusqu'à 30/1.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

A respecter impérativement

TABLEAU	DÉROULEMENT	JEU DÉCISIF
12 ans 13/14 ans 15/16 ans 17/18 ans	Au meilleur des 3 manches de 6 jeux.	à 6 partout dans toutes les manches

ATTENTION

Avec la mise en application de la réforme des compétitions des moins de 12 ans.

« un joueur né en 2005 peut participer sur un tableau 12 ans seulement à partir du jour anniversaire de ses 11 ans ».

C'est la date de début du tableau qui est à prendre en compte.

La présentation du Certificat Médical de Non Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition et de la licence 2016 est obligatoire avant la première partie.

Afin d'éviter les erreurs sur le palmarès des enfants, merci de bien veiller à l'établissement correct des tableaux.

RAPPEL :

**TOUS LES TABLEAUX comportent deux années d'âges :
12 ans (et 11 ans révolus), 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans.**